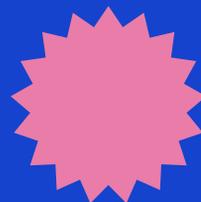


COMMUNIQUÉ DE PRESSE



SUDCT66 1 chemin des Vignes 66000 Perpignan

Téléphone : 06 74 07 09 68

sudct66@gmail.com

**Préavis de grève à compter du 30 mars 2023,
des agents des crèches de la Ville de Perpignan**



Conformément à l'article L 25L2-L et suivants du Code du travail, le syndicat SUD CT 66 a déposé un préavis de grève. Le mouvement de contestation débutera le 30 mars 2023 à l'embauche des agents des crèches de la ville de Perpignan et prendra fin dès l'obtention de leurs revendications.

Perpignan, le 24/03/2023

Par cette action, les agents souhaitent attirer votre attention et notre opposition stricte aux faits suivants :

- la délégation d'un service public au secteur privé, matérialisée par une externalisation par voie de marché public de la crèche du moulin à vent, et des autres à l'avenir

- le détachement d'office des fonctionnaires. Ils voient ainsi leur travail remis dans les mains du privé, sans autre espace de concertation... Les fonctionnaires sont piégés dans une situation non choisie, et n'ont pas leur mot à dire.

Les fonctionnaires ne sont pas des vendeurs de chaussures, la petite enfance ne peut pas être traitée comme une chaîne commerciale !

À ce titre, Le syndicat SUDCT66 revendique :

- la suppression de l'appel d'offre pour la crèche du moulin à vent
- qu'ensemble, des solutions les mieux appropriées dans l'intérêt du service public et dans l'intérêt des agents soient trouvées.

Des actions fortes seront menées dès le 30 mars !

Rassemblement devant l'hôtel de Ville dès 16 heures



À propos...

Stop à la privatisation des crèches municipales de Perpignan ! Acte 2 !

En septembre 2020, planait la menace de l'externalisation sur la crèche du Moulin à vent. Menace vite démentie par Louis Aliot, arguant qu'il s'agissait d'une décision antérieure de l'ancien maire Jean-Marc Pujol.

Le collectif « Stop à la privatisation des crèches municipales de Perpignan » avait alerté la population du danger d'une privatisation. Et grâce à son action le processus avait été stoppé.

Aujourd'hui, le service public est à nouveau mis à mal car la privatisation refait surface.... La crèche du Moulin à vent serait externalisée dès septembre 2023. Quelle en est la raison ? Si ce n'est qu'il faut certainement chercher des économies salariales (200 000 euros d'après l'administration)... Pour rappel, la municipalité compte 192 policiers municipaux, faut-il que ce soit au détriment de tout le reste?

L'audit demandé par le DGS dès son arrivée, préconisait de mettre à plat les modes de gestion et la pratique de l'externalisation pour gagner en efficacité et qualité de service et d'ouvrir la réflexion sur les modes de gestion (ex: crèches, Palais des congrès, etc.). Quid des autres crèches? Quid des régies?

Les fonctionnaires seront détachés d'office, sans avoir à donner leur accord, et verront ainsi leur travail remis dans les mains du privé, sans autre espace de concertation... Les fonctionnaires sont piégés dans une situation non choisie, et n'ont pas leur mot à dire.

Au moins un point d'accord entre le gouvernement et la municipalité ! Rapidité, absence de dialogue social et traitement expéditif des contestations.

Le syndicat Sud CT66 s'insurge contre cette décision !

Ici la privatisation se matérialise par une DSP ce qui veut dire Délégation de Service Public : la ville délègue l'activité de la crèche à un prestataire qui répond à un appel d'offres.

Faire un appel d'offre c'est le risque que des entreprises dont le seul objectif est de faire des bénéfices répondent (comme ORPEA dans les EPAHD).

Une DSP c'est un risque que les professionnels ne travaillent pas dans de bonnes conditions

- Par manque de moyens pour les activités d'éveil culturel, de sortie
- Par des absences de formation spécifiques
- Par une perte du réseau partenarial des crèches municipales
- Par une baisse de personnels qualifiés : que va devenir le personnel qualifié qui s'occupe depuis des années de nos enfants ?

Une DSP c'est un risque pour les enfants et les familles :

- Par une perte de temps pour l'accompagnement des familles et le soutien à la parentalité
- Par une perte de qualité des repas servis, actuellement cuisinés sur place dans les crèches municipales avec des produits bio (parfois seul repas équilibré de la journée pour l'enfant !)
- Par des tensions possibles pour les parents et les enfants dues au changement et un bouleversement des repères affectifs de nos enfants.

L'avenir de nos enfants doit-il être privatisé ? L'enjeu économique doit-il prédominer sur la qualité d'accueil du jeune enfant et de sa famille ? La petite enfance, tout comme l'éducation des jeunes enfants, est le cœur de l'action publique. Si ce rôle n'est pas assumé, quel modèle de société va-t-on construire pour demain ?

Bien que les marchés expriment des conditions d'attribution pointues ou spécifiques, de quelle manière la Ville va s'assurer du suivi du contrôle.